

La Réalité de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) en Algérie : Cas de NCA ROUIBA

HADJ SLIMANE-KHEROUA Hind¹, AYAD Sidi Mohammed²

Faculté des sciences économiques de gestion et des sciences commerciales, LARMHO

Université Abou Bakr Belkaid- Tlemcen-Algérie

¹ hind_hadjslimane@yahoo.fr

² ayad_08@yahoo.fr

Résumé - Pour générer des emplois, réduire la pauvreté, améliorer la qualité de la vie, réduire les déséquilibres du développement régional, rationaliser l'utilisation des ressources..., l'Algérie doit relever les défis du développement durable qui exige de l'Etat et des entreprises l'adoption d'une approche intégrée au développement humain et à la conservation de nos capitaux environnementaux et culturels. Le milieu des affaires est globalement conscient de ces défis. Il est essentiel de souligner à cet égard que la position des chefs d'entreprises algériens du secteur privé des affaires est positive sur l'importance de la RSE pour la santé des affaires et de la société. Comme c'est le cas de l'entreprise agroalimentaire NCA Rouiba.

Mots clés : RSE, développement humain, gouvernance d'entreprise, Entreprise, Algérie

I. INTRODUCTION

Le thème de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) connaît depuis une trentaine d'années un développement considérable, qui se traduit aujourd'hui par une effervescence remarquable, aussi bien dans les études universitaires, dans les écoles de management, dans les initiatives internationales (comme le Global Compact¹), ainsi que, dans les préoccupations affichées par les dirigeants d'entreprises.

Le débat sur la pertinence et l'importance de la RSE ne porte pas sur la nécessité de faire évoluer les droits sociaux ou de prendre en compte la contrainte environnementale, mais renvoie plutôt à la façon d'y parvenir et au rôle des dirigeants dans cette évolution [11].

Les pratiques de responsabilité sociale de l'entreprise diffèrent d'un pays à un autre, d'une région à une autre et dépendent de plusieurs facteurs : la législation propre à chaque pays, le niveau de maturité syndicale, la culture, les

pratiques managériales et leur développement et enfin le contexte économique et politique dans les pays. Les entreprises algériennes, publiques ou privées, grandes, moyennes et petites, sont soumises à une série de pressions sociales, environnementales et économiques, nationales et internationales. Elles devraient donc adopter et mettre en application une stratégie de réponse qui permette de renverser les contraintes vécues passivement pour en faire une opportunité stratégique proactive. Car développer la RSE est la seule manière pour les entreprises algériennes de se rendre compétitives, dans le tourbillon de la mondialisation.

Partant de ce préalable, nous trouvons légitime de poser le questionnement suivant : y a-t-il des mutations qui évoluent au sens d'une responsabilité sociale de l'entreprise au sein des entreprises algériennes ?

Pour répondre à cette interrogation nous commencerons par clarifier la nature du concept de RSE, ensuite nous aborderons l'approche du Gouvernement algérien vis-à-vis de la RSE et enfin nous exposerons un exemple de l'intégration de la RSE au sein d'une PME algérienne.

II. CONSTRUCTION HISTORIQUE DE LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

A. Origines religieuses de la RSE

Les religions avaient pris en compte depuis bien longtemps ces échanges qui relient les hommes en un lien de fraternité ou de subordination. Si les religions primitives sont focalisées sur le rapport à la nature, les grandes religions monothéistes veulent plutôt codifier les relations entre les hommes². Les devoirs des plus riches et la préoccupation de la condition de vie des plus pauvres restent au cœur des pratiques et des textes de la plupart des religions. Mais c'est plus récemment qu'une pensée philosophique permet d'ancrer cette attention au plus pauvres dans une pensée philosophique laïque.

¹ Mis en place par Kofi Annan sous l'égide des Nations Unies, ou au sein du World Council on Sustainable Development

² L'origine étymologique de religion vient de *ligere*, relier.

L'idée de la RSE est relativement ancienne et trouve ses fondements dans des pratiques d'entreprise vieilles de plus d'un siècle aux Etats-Unis. Mais ce concept s'apparente à des notions encore plus anciennes de plusieurs siècles, voire des millénaires, comme [13] :

- L'encadrement précis des activités économiques dans les civilisations grecques et romaines ;
- Le précepte dans la période médiévale subordonnée aux restrictions de la doctrine de l'Eglise catholique sur les richesses et les obligations de charité ;
- Les différentes formes de l'éthique protestante qui ont marqué selon Max Weber l'esprit du capitalisme en Europe et Aux Etats- Unies ;
- Tout musulman qui en a les moyens doit donner une partie de ses biens aux pauvres de la communauté, en donnant une priorité à la proximité. Sur le plan économique cela correspond à une taxe sociale purificatrice. Les musulmans aident les pauvres par le biais de la *Zakat*, l'aumône qui est annuelle. C'est le troisième pilier de l'islam et il s'agit d'un acte obligatoire. Le nom *Zakat* signifie accroissement. Ceci veut dire que le don n'est pas vécu comme un appauvrissement mais comme enrichissement par purification de l'âme humaine de l'avarice [7].

B. Origines philosophiques de la RSE:

Aristote, considère que l'homme ne peut survivre isolé et qu'il est une création du milieu social : c'est la société et donc les Autres qui le font homme. Le but de la politique est toujours la *philia* (le lien social) et l'*autarcie* (la satisfaction des besoins). Spinoza montre la nécessité de l'amour pour supporter les conflits lors des rencontres avec l'Autre alors que Hobbes (1677), père fondateur du libéralisme politique, considère que les Autres sont en compétition pour leur arracher ses biens. Il ne voit plus le processus de création qui nécessite la société, mais il se focalise sur la distribution qui nécessite l'ordre pour assurer le maintien des propriétés (les hommes remettent le pouvoir à l'un d'entre eux avec pour mission de respecter le droit).

Ainsi, les religions nous ouvrent à l'attention aux plus pauvres. Plus récemment, les philosophes et économistes, nous ont fait rentrer dans un monde moderne laïc, où l'attention aux plus pauvres n'est pas écrite comme une évidence. Depuis l'antiquité, les activités économiques se sont toujours exercées dans des rapports de tension avec les sociétés humaines : la disparition des ressources naturelles et humaines et la contribution à la satisfaction des besoins des populations. Ce ci s'explique par le risque de disparition des ressources exploitées de façon excessive par l'activité économique, et dont elle a besoin pour assurer sa viabilité et sa pérennité (Martinet et Reynaud, 2004). [14]

III. EVOLUTION CONCEPTUELLE DE LA RSE

Au moment où le concept de développement durable³ voit le jour, le concept de RSE n'est déjà plus une idée nouvelle. En effet, les travaux pionniers sur la RSE remontent à ceux de Clark (1916) et de Berle & Means (1932).

Carroll (1999) considère, cependant, Bowen (1953) comme le fondateur de la RSE ou la « Corporate Social Responsibility (CSR) ». Ce dernier ouvre la réflexion sur la RSE avec un article intitulé « Social Responsibilities of the Businessman ». Suite aux changements structurels survenus dans les économies capitalistes, Bowen s'interroge et reconsidère le rôle que doit jouer l'entreprise dans la société. Il soutient alors l'idée que les entreprises devraient réviser leurs stratégies de façon à intégrer dans leur processus de décision des dimensions sociales pour être pro-actives aux différentes pressions sociales. Mais au-delà de l'aspect stratégique, il défend l'idée que les entreprises auraient de véritables obligations, y compris morales, envers les différentes parties-prenantes autres que les actionnaires et au-delà des prescriptions légales ou contractuelles.

Le concept de RSE apparaît alors en tant que conséquence de l'intégration de valeurs recherchées globalement par les composantes de la société, au-delà des objectifs économiques poursuivis par les actionnaires et des obligations légales qui contraignent leurs décisions : les intérêts de l'entreprise et les intérêts de la société doivent converger à terme.

Ainsi, Bowen considère la RSE comme l'obligation pour les dirigeants de poursuivre les politiques, de prendre des décisions qui sont en cohérence avec les valeurs de la société. Mais la RSE ne désigne pas uniquement le respect des obligations juridiques, mais rime également avec davantage d'investissement dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes. Il s'agit donc plus de la volonté d'une organisation à satisfaire les attentes de ses parties prenantes à l'égard de sa performance économique, sociale et environnementale.

A. Gouverner avec les parties prenantes vers une responsabilité sociale

La gouvernance concerne la prise de décision, mais indique la prise en compte de ce qui l'entoure, permet de décentrer en quelque sorte le moment crucial de la décision, quand il s'agit de trancher en toute connaissance de cause. C'est pourquoi la gouvernance d'entreprise s'oriente autour de deux directions majeures : une consistant à provoquer, à

³ Le développement durable prend naissance avec la publication, en 1987, du rapport Brundtland, intitulé « Our Common Future », lors de la *Commission Mondiale sur l'Environnement et le développement* de l'ONU « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

intensifier la transparence des processus décisionnaires ; une autre visant à standardiser les structures périphériques dans lesquelles s'insèrent les stratégies.

La transparence est le premier des axes incitatifs du management des entreprises. Prendre une décision au détriment de parties prenantes en toute impunité est plus facile dans un environnement opaque. Les concurrents peuvent tirer parti de cette attitude, par exemple, une entreprise refusant, à la demande de son actionnariat, de se soumettre à des contraintes environnementales pour augmenter sa profitabilité à court terme risque fort d'être attaquée sur ce point précis par des concurrents ayant satisfait à ces exigences d'une gestion responsable. Plus les tenants et aboutissants de chaque décision sont dévoilés de manière complète, rapide, plus la pression positive de toutes les parties prenantes pourra se faire sentir.

B. Reconnaître les attentes des parties prenantes

La prise en compte des attentes des parties prenantes est primordiale pour les entreprises contemporaines. Cette notion est devenue incontournable dans les réflexions sur la gouvernance des entreprises [4].

La théorie des parties prenantes est une référence théorique dominante dans la littérature anglo-saxonne, portant sur l'éthique organisationnelle. Son principal intérêt est de mettre en évidence une vision pluraliste de l'organisation, qui est une entité ouverte sur son environnement et de fonder une vision partenariale des organisations, associant les dirigeants à l'ensemble des parties prenantes.

L'idée même de gouvernance d'entreprise contribue à prendre en compte le rôle des acteurs et des réseaux d'acteurs, ainsi que les interactions dans les stratégies des entreprises. Au sein d'une démarche de RSE, les parties prenantes sont devenues un des pivots de la politique de l'entreprise.

Selon Clarkson (2002) [5], afin d'équilibrer les intérêts des différentes parties prenantes, le dirigeant doit :

- Reconnaître et surveiller les attentes de toutes les parties prenantes légitimes. Il doit tenir compte de leurs intérêts dans les décisions prises dans l'entreprise.
- Ecouter et communiquer directement avec les parties prenantes concernant leurs attentes et contributions et les risques qu'ils supportent du fait de leur implication dans l'entreprise.
- Etre sensible aux préoccupations et compétences de chaque partie prenante.
- Reconnaître les efforts fournis par chaque partie prenante, et doit distribuer les bénéfices et charges de

l'activité entre eux selon leurs risques et vulnérabilités respectifs.

- Doit coopérer avec les autres entités (publiques et privées) pour minimiser les risques liés à l'activité de l'entreprise ou les compensés de façon adéquate.
- Eviter toute activité mettant en danger les droits humains, et conduisant à des risques inacceptables par les parties prenantes concernées.
- Reconnaître les conflits d'intérêts potentiels et les aborder ouvertement, en mettant en place des systèmes de reporting et d'incitation, et en faisant appel à des auditeurs externes.

La théorie des parties prenantes s'intéresse à la fois à la nature des relations organisations-parties prenantes, en termes de processus et de résultats, mais encore à la prise de décision managériale qui la fonde. L'objectif de l'entreprise est de créer de la valeur pour toutes ses parties prenantes, de manière responsable. La théorie plaide pour un dépassement de la notion de propriété légale de l'entreprise : le salarié peut être tenu pour le propriétaire de ses compétences, le collectif organisationnel pour le propriétaire de ses routines. L'entreprise n'est pas seulement un ensemble de droits de propriété se rattachant à ceux qui assument le risque résiduel (les actionnaires), c'est aussi une institution sociale.

Cette nouvelle gouvernance appelle certes à une meilleure compréhension des relations entre l'organisation et son environnement. Mais elle ne saurait se suffire d'une approche descriptive ; en effet, l'entreprise doit rechercher l'appui de l'appui de ces dernières, mais la nouvelle gouvernance doit contribuer au bénéfice de celles-ci, c'est-à-dire les satisfaire, coordonner leurs intérêts et renforcer leur confiance. Les relations avec les parties prenantes sont fondées sur des obligations morales et normatives (dialogue, transparence ou confiance) et non pas sur une volonté d'utiliser les parties prenantes pour maximiser les profits.

C. Identification des parties prenantes selon l'enjeu que comportent les secteurs d'activité

Chacun des secteurs d'activité comporte des enjeux bien identifiés en termes de RSE. Ce sont généralement des secteurs industriels qui sont interpellés sur leurs pratiques et leurs stratégies de développement durable. Les enjeux de la RSE peuvent apparaître fondamentaux dans un secteur tout en ayant moins d'importance dans l'autre. Au-delà de certaines activités perçues comme controversées telle que le tabac, les jeux, l'armement, les spiritueux, le nucléaire... , c'est l'ensemble des secteurs d'activité qui reste concerné par des pratiques jugées non responsables telles que le travail des enfants, les tests sur les animaux, l'utilisation de pesticides, les émissions de gaz à effet de serre ... Ce sont autour de ces enjeux que se construisent les interrogations et les attentes des différentes parties prenantes.

Une fois que ces enjeux par secteur sont identifiés, il s'agit de savoir comment les entreprises gèrent les risques (au niveau de leur image, leur réputation ...) et les opportunités (innovation, avantage compétitif liés à chacun des enjeux identifiés par secteur).

IV. L'ALGERIE ET LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

L'Algérie, partie prenante, dès le début du processus de négociation des Conférences Internationales des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement Durable, contribue à l'effort collectif visant la mise en œuvre des différents traités et Conventions adoptés par la communauté internationale, dans l'objectif de promouvoir un développement durable respectueux de l'environnement mondial. La Commission du Développement Durable (CDD) constitue le cadre approprié dans cette perspective.

Comme les pays de l'Afrique du Nord, l'Algérie fait face à de nombreux défis écologiques. Les changements climatiques, la dégradation de la diversité biologique et la désertification sont des menaces graves pour le développement durable, et nécessitent une action coordonnée au niveau national et régional privilégiant une synergie entre toutes les Conventions. Les questions d'environnement, d'équité, de lutte contre la pauvreté, de préservation du patrimoine naturel, d'amélioration de la gouvernance, de restructuration économique sont au centre des préoccupations quand il s'agit d'aborder la conception du développement durable en Algérie. En conformité avec ces instruments internationaux, l'Algérie a intégré la dimension de durabilité dans sa politique nationale de développement à travers ses instruments de planification, afin de maintenir l'équilibre entre les impératifs de son développement socio-économique et l'utilisation rationnelle de ses ressources naturelles.

Il y a un réel engagement du gouvernement algérien pour une gestion rationnelle des ressources naturelles, qui se traduit par un renforcement du cadre législatif et institutionnel et par les nombreux programmes lancés en matière d'éducation environnementale, de promotion des énergies renouvelables, de lutte contre la pauvreté, de protection des sols et de la biodiversité, et ce, intégré dans une approche tridimensionnelle alliant à la fois considérations économiques, sociales et environnementales.

A. Cadre législatif et institutionnel

Depuis le Sommet de Johannesburg en 2002, l'Algérie a intensifié ses actions dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, donnant ainsi une place prépondérante aux aspects sociaux et écologiques dans ses choix de modèle de société. Le Gouvernement algérien a mis en œuvre une Stratégie Nationale de l'Environnement et un Plan National d'actions pour

l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) [18] qui :

- impliquent l'ensemble des ministères et des services déconcentrés, les collectivités locales et la société civile, dont le rôle est d'être une force de propositions ;
- visent à intégrer la viabilité environnementale dans la stratégie de développement du pays (induire une croissance durable et réduire la pauvreté) ;
- mettent en place des politiques publiques efficaces visant à régler les externalités environnementales d'une croissance liées à des activités initiées de plus en plus par le secteur privé.

Cette stratégie, dont les principaux objectifs sont :

- l'amélioration de la santé et de la qualité de vie;
 - la conservation et l'amélioration de la productivité du capital naturel,
 - la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité,
 - la protection de l'environnement régional et global, s'est traduite dans les faits par :
- le développement du cadre législatif et réglementaire, le renforcement des capacités institutionnelles et l'introduction d'instruments économiques et financiers ;

La mobilisation d'investissements importants, à travers le démarrage des premiers chantiers de l'environnement, pour enrayer la dégradation de l'environnement, voire renverser certaines tendances négatives observées. A cet effet, de nombreuses actions en faveur du développement durable sont réalisées.

Il n'y a pas de mesures contraignantes globales, pour une mise en œuvre de l'ensemble des composantes de la RSE (l'économie, le social, l'environnemental et l'éthique). Néanmoins plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été mis en place en vue d'organiser les relations du travail, de protéger la santé des salariés, de promouvoir le respect des droits humains, de protéger l'environnement et de lutter contre la corruption. En ratifiant les conventions internationales adéquates, l'Algérie a adapté en conséquence sa législation sociale et environnementale qui constitue un cadre propice à la mise en œuvre de la RSE.

Le code du travail il s'inscrit dans le prolongement des textes ratifiés, de la Déclaration tripartite de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et à son suivi. Ce code définit les droits relatifs à l'emploi des enfants de plus de 16 ans et les conditions d'emploi des adolescents et de la maternité. Il précise les conditions de travail des femmes et des enfants ainsi celles relatives à l'hygiène et la sécurité des travailleurs. Il notifie la représentation du personnel, favorisant ainsi le dialogue social au travail, et il

régleme nte l'organisation du conseil de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

En ce qui concerne les droits de l'Homme, l'Algérie entame un mandat de membre élu du conseil des droits de l'homme de l'ONU couvrant la période 2014-2016 lors de sa 25^{ème} session⁴ à Genève. C'est sa première participation depuis son élection pour un nouveau mandat en novembre 2013, en tant que membre du conseil. Lors de cette session plusieurs éléments ont été mis en exergue :

- L'approfondissement du processus démocratique et de l'Etat de droit, allant de pair avec la satisfaction des droits fondamentaux des citoyens.

- La réalisation des Objectifs du millénaire sur le Développement avant 2015 : L'Algérie était parmi les 189 pays qui avaient adopté la **Déclaration du Millénaire** en septembre 2000 à l'issue du Sommet du Millénaire (ONU). Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont issus des actions et cibles contenues dans la Déclaration : il s'agit de huit objectifs à atteindre d'ici 2015 afin de répondre aux principaux challenges de développement dans le Monde. Des Plans et Stratégies nationales pour atteindre les OMD ont été lancés depuis 2000 particulièrement la Stratégie Nationale pour la lutte contre Pauvreté et Exclusion, ainsi que le plan National pour le Renouvellement Rural.

Le rapport national 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement couvre, la période 2005-2010, pour chacun des huit objectifs retenus dans la Déclaration du Millénaire, la situation en Algérie, les enjeux, les étapes franchies dans la réalisation des différents Objectifs, et les défis à relever ainsi que les moyens à mobiliser pour les atteindre [22].

- Les progrès enregistrés dans les domaines socioéconomiques, notamment l'aide conséquente à l'emploi des jeunes, la protection des droits de l'enfant et la promotion de la femme, y compris dans les assemblées élus.

B. Economie verte, le double objectif de la croissance et de la création d'emplois

L'Algérie a lancé, en 2012, une initiative destinée à promouvoir la création d'emplois et l'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes dans l'économie verte, vu le potentiel intéressant pour la création d'entreprises et d'emplois. C'est à l'occasion d'une conférence organisée en Algérie, le 28 mars 2012, par le Programme "Développement Economique Durable" (DEVED) de la GIZ et la Direction générale de la PME du ministère de l'Industrie, sur "L'employabilité et

l'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes dans l'économie verte en Algérie" qu'il a été question de la nécessité d'introduire les métiers liés à l'économie verte dans les listes d'activités proposées par les dispositifs publics pour la promotion de l'emploi de jeunes. Cette initiative permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière de création d'emplois.

Selon une étude élaborée par l'Agence de coopération allemande au développement (GIZ), plus de 1,4 million d'emplois pourront être créés en Algérie à l'horizon 2025. L'étude démontre qu'un grand nombre de personnes, notamment des jeunes, activent actuellement dans des activités inhérentes à l'économie verte, citant le recyclage des déchets ménagers, l'agriculture, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, le bâtiment vert, la gestion des espaces verts ainsi que les services liés à l'environnement.

A cet effet, Le **Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement algérien**, le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et le **GIZ Algérie** ont produit un guide des dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat vert. Ce guide a été conçu comme un outil de vulgarisation et d'orientation pour les jeunes porteurs de projets en économie verte [19]

C. Cas de la société Nouvelle conserverie de Rouiba (NCA Rouiba)

1) Historique de la société

NCA Rouiba est une entreprise privée créée le 2 mai 1966 par la famille Othmani, et elle est l'actionnaire principal de Coca Cola Algérie [20]. A ce jour, l'entreprise emploie 480 salariés et affiche un chiffre d'affaires de 5 986 525 (en milliers DA).

Le 28 juin 2008, NCA Rouiba remporte le prix national de l'environnement 2008, d'un montant de un million de dinars, parmi 21 entreprises candidates. Ce prix est la consécration finale de la politique entreprise par le ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme, qui vise à mettre en place une stratégie industrielle fondée sur les instruments de management environnemental.

L'entreprise a reçu en Décembre 2013 le premier prix⁵ de l'innovation dans le cadre de la RSE. Elle a été primée pour avoir mis en place un système d'observation du « bien être » des employés au sein de l'entreprise. Les concepteurs de ce système estiment que « plus le bien être règne au sein d'une entreprise plus celle-ci devient performante ». Cette entreprise est certifiée ISO 9001 (Management de la qualité), ISO 14001 (Management environnemental) en 2008 et ISO 22000 (liée à la sécurité des denrées alimentaires) en 2013. (Tableau I)

⁴ 25^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme, du 03 au 28 Mars, 2014, Genève. Publié le 05/03/2014.

⁵ La journée nationale de l'innovation le 10 décembre 2013

Tableau I. Historique de l'entreprise

Année	Projet
1966	Création de l'entreprise
1989	Lancement de la gamme TetraPak
2005	Ouverture du capital
2008	Certification du système intégré SMQE
2010	Lancement de la gamme PET
2011	Démarche ISO 26000 et ISO 22000
2012	Certification ISO 22000

2) Les valeurs de l'entreprise

- Homme acteur premier
- Qualité et conformité
- Ethique et transparence
- Vision à long terme
- Innovation et leadership
- Engagement

3) L'entreprise et ses parties prenantes

L'entreprise prend en considération les principes et les questions centrales de l'ISO 26000, ainsi que l'adaptation de ces objectifs opérationnels dans les domaines de la RSE. Enfin, la mise à jour de son Tableau de bord Système. L'entreprise se sent concerné par :

Parties prenantes	Objectifs RSE
Salariés	-Relations et conditions de travail -Liberté syndicale et droit de négociation -Garantir la non discrimination et l'approche genre
Clients et consommateurs	-Sécurité du produit -Droit à l'information du consommateur
Environnement	-Maitrise des GES -Rejets et déchets -Recyclage des emballages
Communauté professionnelle et chaîne de valeur	-Développement des pratiques et du lobbying pour le développement des bonnes pratiques de RS - Influence sur la chaîne de valeur du produit
Communauté locale	-Les jeunes et l'éducation

- *L'implication de l'entreprise dans les projets CARE (Cercle d'Action et Réflexion Autour de l'Entreprise) Suivants*
- Développement et extension du projet INDJAZ EL ARAB : développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes,

- Développement de HAWKAMA EL DJAZAIR : institut Algérien de Gouvernance d'Entreprise,
- Développement de programmes PPP avec des partenaires internationaux,
- Développement de plusieurs actions relatives à l'amélioration du climat des affaires en Algérie.
- *Ses projets avec les associations (Cadre APAB association des producteurs algériens de boissons)*
- Développement d'un label qualité boissons (marque collective)
- Participation à l'élaboration d'un manuel de traçabilité alimentaire,
- Lutte contre les pratiques déloyales dans le secteur

4) Observatoire Bien être & Motivation [21]

- *Contexte et enjeux* : dans une logique de remise en question permanente et d'amélioration continue, NCA Rouiba a créé cet observatoire. Dans le but de mesurer à travers des enquêtes, à un moment précis de la vie de l'entreprise, le climat général qui la caractérise. Un comité **SPI « Savoir-Performance-Innovation »**, est créé pour traiter les résultats de l'observatoire et suivre les projets lancés. La mise en œuvre de l'observatoire et du comité SPI a été réalisée suite à un diagnostic impliquant les ressources Humaines, le service management et les salariés sous la forme d'interviews, de rencontres et de séances de travail. A l'origine de cette innovation la conviction du top management que seules la conjugaison des talents, le dialogue et l'innovation peuvent contribuer à améliorer les pratiques de l'entreprise et cela en intégrant les principes du développement durable et la notion d'équité sociale.

- *Présentation de la démarche* : les enquêtes de l'observatoire peuvent aborder différents aspects de la vie de l'entreprise tels que la communication de la direction générale, la politique de l'entreprise, les attentes des salariés, l'adhésion aux valeurs, la perception du management, le cadre de vie, la rémunération, le relationnel...L'Expression de la satisfaction des salariés porte sur les conditions de travail, l'administration du personnel et rémunération, le développement professionnel, la qualité du management et enfin la communication et les relations internes.

- *Objectifs à atteindre* : en ce qui concerne les salariés, c'est d'attirer les meilleurs éléments, de renforcer la motivation de ses derniers et leur adhésion au projet de l'entreprise, et enfin de favoriser un climat propice à l'expression des compétences, à la recherche de la performance et de l'innovation. Dans le cadre du management, l'entreprise dispose d'indicateurs structurés et récurrents, utiles à la formulation d'objectifs de progrès. Elle

cherche également à renforcer la pertinence et l'objectivité de l'évaluation de la gestion des ressources humaines et de la qualité du management. NCA Rouiba tente de renforcer la qualité des pratiques de management et des outils de pilotage afin de créer de la valeur, et valoriser le capital humain de l'entreprise.

- *La communication :*

En interne : l'entreprise communique auprès des parties prenantes internes en utilisant le support informatique, ainsi que l'affichage papier et diffuse régulièrement des comptes rendus.

En externe : l'observatoire a été présenté lors :

- Des journées portes ouvertes « ISO 26000 et entrepreneuriat durable » organisées par le programme DEVED-GIZ⁶
- De la conférence Développement Durable et RSE « Leviers de Croissance pour les PME CGD »,
- De l'atelier sur l'ISO 26000 organisé par l'APAB⁷,
- De la journée Algéro-suédoise sur la RSE organisée par l'Ambassade de Suède,
- De la conférence sur la RSE à l'Ecole Nationale Polytechnique,
- Des 5 journées de sensibilisation nationale organisées par l'IANOR à Alger, Annaba et Oran.

- *Perspectives :* des projets structurant sont lancés par le comité SPI qui portent sur :

- La mise en place d'un nouveau système de rémunération & convention collective.
- La conception d'un système globale de management de la performance.
- L'amélioration de la prise en charge du volet santé des salariés.
- Le réaménagement des espaces de vie des employés en espace conviviale et moderne.
- L'organisation de teams building et journées ROUIBA

V. CONCLUSION

Il existe un grand nombre d'activités orientées vers la sensibilisation et la mobilisation des entreprises en faveur de la RSE. Le gouvernement algérien est entrain de contribuer à développer la culture de la RSE et de la bonne gouvernance au sein des entreprises et met en place un dispositif juridique encadrant la transparence sociale et environnementale des entreprises.

L'adoption d'une stratégie RSE par les entreprises des secteurs publics et privés leur donnera l'occasion d'améliorer leurs performances et de jouer un rôle significatif face aux défis du développement durable du pays. Pour générer des emplois, réduire la pauvreté, améliorer la qualité de la vie, réduire les déséquilibres du développement régional, rationaliser l'utilisation des ressources.... la RSE n'est pas autant une question de coût, de charité ou de contrainte qu'une question d'avantages financiers et sociaux garantis, d'anticipation des risques, de source d'opportunités d'affaires, d'innovation et d'avantages compétitifs. L'effet immédiat est une meilleure image de l'entreprise, ainsi que l'autorisation implicite de la société pour qu'elle fasse durablement du profit légitime. L'adoption de la RSE permet de s'assurer, en outre, le privilège du choix par le partenaire étranger tant pour vendre, pour monter une joint-venture, co-investir que pour sous-traiter.

Il y a des entreprises pionnières, tels que NCA Rouiba qui ont démontré qu'il était parfaitement possible d'allier rentabilité économique, avancées sociales et respect de l'environnement. Ces entreprises ont tracé un chemin que beaucoup d'autres entreprises pourraient emprunter par la suite.

REFERENCES

- [1] Ben Yedder M. et Zaddem F. (2009), « La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), voie de conciliation ou terrain d'affrontement ? », Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail (REMEST), vol.4, n°1, 2009.
- [2] Berger-Douce S. (2007), « Freins et moteurs de l'engagement des PME dans une démarche de management environnementale », Lettre du management responsable, N°7, janvier 2007
- [3] Capron M., Quairel F. (2002), « Les dynamiques relationnelles entre les firmes et les parties prenantes. Rapport pour le commissariat au plan », Cahiers de Recherche du CREFIGE-ERGO, Nancy
- [4] Charreaux G., Wirtz P. (2006), Gouvernance des entreprises : nouvelles perspectives, Economica. cité par Igalens J., Point S. (2009), Vers une nouvelle gouvernance des entreprises : l'entreprise face à ses parties prenantes; Dunod, Paris, p. 7
- [5] Clarkson centre For Business Ethics, (2002), "Principles of Stakholder Management ", Business Ethics Quarterly, vol.12, n°2, p. 260.
- [6] Commenne V. (2005), « Responsabilité sociétale des acteurs économiques : le rôle des entreprises et de leurs parties prenantes », Chantier RSAE, novembre, p.8
- [7] Dupré D. (2008), « Aspiration ontologique des dirigeants à la RSE : racines religieuses et philosophiques », AERSE, p. 4-5.
- [8] Gond J.P., Igalens J. (2012), Manager la responsabilité sociale de l'entreprise, Dareios & Pearson
- [9] Igalens J. (2012), La responsabilité sociale des entreprises. Défis, Risques et Nouvelles Pratiques, Eyrols
- [10] Igalens J., Point S. (2009), Vers une nouvelle gouvernance des entreprises : l'entreprise face à ses parties prenantes; Dunod, Paris, p. 7

⁶Développement Economique Durable » (DEVED) de la GIZ en Algérie (Partenariat Algéro- allemand)

⁷ APAB : Association des Producteurs Algériens de Boisson

- [11] Jacquet P. (2008), « L'entreprise peut-elle et doit elle être socialement responsable » ?, Mai, les rencontres économiques d'Aix-en-Provence.
- [12] Le Flanchec A., Uzan O., Doucin M. (2012), Responsabilité sociale de l'entreprise et gouvernance mondiale, Ed. Economica
- [13] Lépineux F., Rosé J.-J., Bonanni C., Hudson S. (2010), LA RSE : Théories et pratiques, DUNOD, Paris, p. 28
- [14] Martinet A.-C. Et Reynaud (2004), Stratégie d'entreprise et écologie, Economica, Paris
- [15] Mercier S. (2007), L'éthique dans les entreprises, Editions La Découverte, Paris. p.64
- [16] Rosé J.-J. (2006), Responsabilité sociale de l'entreprise. Pour un nouveau contrat social, Editions De Boeck, Bruxelles
- [17] Saulquin J.Y. (2009), « Systèmes de gouvernance: état des lieux, enjeux théoriques et pratiques », in Meier et Schier, (dir), Gouvernance éthique et RSE. Etat des lieux et perspectives, Lavoisier, p.31
- [18] <http://www.mae.gov.dz/default.aspx>
- [19] <http://www.mdipi.gov.dz/> > Guide_entrepreneuriat_vert_2012.pdf
- [20] www.almanach-dz.com/index.php?op=fiche&fiche=1958
- [21] www.rouiba.com.dz/evenement/actualites/73-1er-prix-national-de-linnovation-a-la-nca-rouiba consulté le 23 /04/2014 à 10H 30
- [22] <http://www.dz.undp.org/index0.html>